



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 août 2025
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PITAVAL Jean-Éric, PHILIBERT Pascal, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie, PARAN DOUSSET Barbara

Absents ayant donné pouvoir : THIZY Huguette à GANDILHON Michel, PROUVOST Nicolas à PHILIBERT Pascal

Secrétaire : PITAVAL Jean-Éric

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2025 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'une DP par Climat Green pour le compte de M. Thizy Hubert, 2 rue du cadran solaire, pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, accordée le 04/08/2025 ;
- Dépôt d'une DP par Mme Chazotier Léa, 432 chemin de Roissieux, pour la création d'une ouverture et d'un velux, côté cour, accordée le 25/08/2025 ;
- Dépôt d'une DP par RG Energie pour le compte de Vassal Quentin, 12 impasse des Egaux, pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 11 juillet et le 5 septembre 2025 :

- Loire Cheminée Service pour un devis de changement de la fumisterie de la boulangerie. Les travaux ont été réalisés le 2 septembre pour 3 612,20 € .
- Plusieurs entretiens d'embauche pour le poste de direction/animation du périscolaire, 23h/semaine annualisées. Madame Delphine Vargas a été recrutée et a pris son poste le 25 août.

- 5 réunions de chantier pour le bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique ». Les travaux sont bien avancés, la réception est prévue le 16 septembre. Il y aura très certainement des réserves à la réception permettant de faire pression pour que la fin réelle des travaux soit rapide. Le déménagement est prévu au cours des premiers jours des vacances scolaires de Toussaint.
- Commission enfance jeunesse
- Une entreprise pour le petit terrassement préparant la pose du banc offert par SEM dans le cadre de la biennale du design. La pose du banc est prévue le 10 septembre.
- La commission communale actions sociales pour l'organisation du repas des aînés du 18 octobre.
- L'association Familles rurales Jarez en Lyonnais avec 8 autres communes pour les difficultés financières liées au portage des repas
- L'entreprise ELS et le SIEL pour le Consuel de l'installation photovoltaïque de la toiture de l'école
- Plusieurs entretiens d'embauche pour le poste d'accueil au secrétariat de mairie 13h/semaine. Embauche pas encore réalisée.
- Point sur les sentiers de marche et le panneautage de ces sentiers. La flèche de départ du circuit balisé du topo guide de SEM a été installée au départ de la Maison du Plâtre. Le panneau avec les différents circuits est en cours de réalisation. La commune est en attente du devis pour le deuxième panneau à installer au Rio. Les balises des différents circuits ont été reçues.
- Pot de départ du Préfet de la Loire
- Réunion d'adjoints et conseillers municipaux délégués
- Réunion de préparation du bal inter associations du 6 septembre. Cette année la responsabilité est portée par l'association de chasse.
- Réunion de rencontre des agents intervenants à l'école et au périscolaire, pour faire un point sur les nouveaux plannings.
- Réunion en visioconférence avec le CDG sur les difficultés administratives de la retraite progressive de Danielle Poulat.
- Inauguration de la médiathèque de Sorbiers
- Remise en état de la cour de l'école par les élus après les travaux de l'été et juste avant la rentrée scolaire.
- Finale du concours de pétanque organisée par le comité des fêtes. C'était une soirée festive qui a rassemblé beaucoup de monde.
- Visite du chantier du bâtiment « école/périscolaire/dojo/local technique) ouverte aux parents d'élèves et à la population de Fontanès avec beaucoup de retours positifs de la part des visiteurs. Il n'y aura pas d'inauguration avant les élections municipales de mars 2026
- AED pour les extincteurs et les plans d'évacuation du bâtiment « école/périscolaire/dojo/local technique »
- Le SIEL pour le Bilan énergétique 2024

Informations diverses :

Le jeudi 9 octobre aura lieu le Grand Repas, un évènement annuel ayant pour but de fédérer les acteurs de la restauration collective et traditionnelle pour partager un même menu local. Cette année, le menu a été concocté par César Troigros, chef étoilé, et Jean-Christophe Peyre, chef de la restauration collective de Saint-Jean-Bonnefonds. La commune de Fontanès s'est inscrite pour participer à cet évènement et Blandine THIZY cuisinera, pour la cantine scolaire, le menu élaboré par les chefs à l'aide de fiches recettes.

ORDRE DU JOUR :

1- Convention de financement avec l'état dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention citée en objet. Dans le cadre de la démarche « Notre école faisons là ensemble », l'école de Fontanès a déposé un dossier de candidature qui a été retenu par la commission d'examen des projets. Cet accord de financement couvre les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027. La présente délibération porte sur la convention de l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire précise que cette convention organise le soutien financier de l'état prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. Pour l'année scolaire 2024-2025, le financement total maximum est de 3 974 € couvrant les frais des intervenants « musique » et « photos », les frais de déplacement et les places de spectacle des maternelles et des élémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention entre la commune de Fontanès et l'état pour le fond d'innovation pédagogique pour l'année scolaire 2024-2025
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces à intervenir.
-

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-035 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Aide exceptionnelle à l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais pour le portage des repas

Monsieur le Maire expose que l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais confectionne et livre les repas à domicile pour les personnes en difficulté. Le périmètre d'intervention de l'association pour le portage des repas est d'une dizaine de communes des monts du Lyonnais. Depuis une année environ cette association a des difficultés à équilibrer ses comptes, le nombre de repas est en légère baisse et l'association connaît des difficultés de ressources humaines (arrêts maladie, remplacements prestataires extérieurs). L'association demande une aide exceptionnelle aux communes pour maintenir ce service.

Après de nombreuses réunions, les élus d'une partie des communes concernées et les membres de l'association ont trouvé un terrain d'entente. D'une part, en réaffirmant l'importance sociale du portage de repas et en définissant les objectifs à atteindre pour l'association et, d'autre part, en prenant les mesures nécessaires pour que cette aide reste exceptionnelle. Les élus d'une partie des communes concernées ont proposé une aide financière exceptionnelle d'un montant de 0,50 € par repas réellement livrés au cours de l'année 2024.

Pour Fontanès en 2024 se sont 630 repas qui ont été livrés, soit une aide de 315 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 315 € à l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais d'un montant de 315 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-036 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

3- Nomination d'un coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population en 2026

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations de recensement en début d'année 2026,

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire, conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer Nadège POULAT, secrétaire de mairie en tant que coordonnateur communal et Monsieur Nicolas PROUVOST, adjoint au Maire, en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de nommer Mme Nadège POULAT en tant que coordonnateur communal et M. Nicolas PROUVOST en tant que coordonnateur suppléant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination et toutes pièces à intervenir

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-037 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h00.